



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 19 de la liste préliminaire*
Développement durable

Conseil économique et social
Session de 2016
24 juillet 2015-27 juillet 2016
Point 11 de l'ordre du jour
**Application et suivi des textes issus des
grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies**

Intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le système des Nations Unies a été prié d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans l'ensemble de ses travaux. Il est indiqué dans les trois rapports, soumis depuis lors, que l'intégration des trois dimensions revient en dernière analyse à exploiter les synergies et crée des possibilités qui servent le développement durable par l'intermédiaire des politiques et des programmes des Nations Unies, en évitant les effets ou les résultats non voulus ou les priorités incompatibles. Les rapports ont stimulé un dialogue et un échange d'informations plus approfondis au sein du système des Nations Unies sur la manière dont les entités optimisent leurs travaux conformément aux principes d'intégration, notamment en ouvrant les silos et en améliorant la coordination horizontale ainsi que la coordination intersectorielle. À la suite de ces entretiens, les entités ont cherché à faire usage d'outils, tels que les plans stratégiques, comme instruments fondamentaux de la conduite du changement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les efforts pour rassembler les outils et ressources existants, comme les fonctions d'évaluation et les mécanismes de coordination interinstitutionnels, ont été accélérés afin d'examiner les activités et la programmation qui ont une incidence sur le soutien au niveau des pays, notamment dans l'optique des enseignements tirés de l'expérience des objectifs du millénaire pour le développement.

* A/71/50.



Dans le sillage de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le présent rapport explore comment les efforts du système des Nations Unies pour intégrer effectivement les dimensions économique, sociale et environnementale revêtent à présent une urgence nouvelle comme moyen d'aider les États Membres à mettre en œuvre ce programme de transformation. Le rapport examine l'effort d'intégration dans le but d'intégrer les activités et les politiques relatives aux buts et objectifs du développement durable, qui sont interdépendants et indivisibles et doivent être poursuivis comme un tout.

Le rapport offre un état actualisé des grandes étapes communiquées par les entités du système des Nations Unies et met en lumière la manière dont le système se coordonne autour d'un petit nombre de domaines importants, plus précisément : a) l'eau comme élément pivot d'intégration, par le biais de l'étude de cas ONU-Eau; b) les contributions, sous forme de réponse globale de l'ensemble des décideurs du système des Nations Unies, au Nouveau Programme pour les villes; et c) le binôme aide au développement/aide humanitaire comme nouvelle frontière de l'intégration interdisciplinaire à l'échelle du système. Le rapport examine en outre l'accélération des efforts pour traduire le travail normatif en stratégies nationales et pour soutenir le nouveau programme de développement universel au niveau des pays. Pour finir le rapport présente ses conclusions et offre un ensemble de recommandations.

I. Introduction

1. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement ont renouvelé l'engagement planétaire en faveur du développement durable et présenté une vision d'ensemble qui considère l'élimination de la pauvreté comme le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui, et comme un préalable indispensable au développement durable. Les États Membres se sont accordés sur la nécessité, pour concrétiser cette vision, d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les niveaux, en tenant compte du fait qu'ils sont fondamentalement interdépendants.

2. Depuis la tenue de la Conférence, les États Membres rappellent qu'il importe que les institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies abordent leurs missions et activités respectives dans une perspective intégrée qui équilibre effectivement les trois dimensions du développement durable. Les États Membres ont réitéré cet appel en 2015 en invitant le Secrétaire général à continuer de rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès accomplis dans ce sens, notamment afin qu'ils soient examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. C'est pour répondre à cette requête que le présent rapport a été préparé.

3. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale), les efforts du système des Nations Unies pour intégrer effectivement les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ont acquis un caractère plus pressant comme moyen d'assister les États Membres dans l'application de ce programme transformationnel. Il serait utile à présent de s'attacher à l'intégration, dans le but d'intégrer les activités et politiques relatives aux buts et aux objectifs du développement durable, lesquels étant interdépendants et indivisibles doivent être poursuivis de concert.

4. Conformément aux tendances mises en lumière dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/70/75-E/2015/55), les objectifs du développement durable qui sont au cœur du Programme 2030 impriment un élan considérable à l'adaptation et au changement des institutions. Du fait de leurs liens d'interdépendance stratégique, les buts et objectifs du développement durable apportent une impulsion nouvelle à l'accélération de l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale dans les politiques et actions entreprises par tous les acteurs du développement, notamment le système des Nations Unies, comme le précise le paragraphe 88 du Programme 2030 : « Nous soulignons également combien la planification stratégique, la mise en œuvre et l'établissement de rapports à l'échelle du système sont importants pour garantir un appui cohérent et intégré à l'exécution du nouveau Programme par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement. Les organes directeurs concernés devraient prendre des mesures pour faire un bilan de l'appui apporté à la mise en œuvre et rendre compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés. »

5. Le présent rapport continue de faire fond sur les précédents rapports du Secrétaire général (A/70/75-E/2015/55, A/69/79-E/2014/66 et A/68/79-E/2013/69), qui ont stimulé un dialogue et un échange d'informations approfondis au sein du système des Nations Unies sur la manière dont les entités optimisent leurs travaux

conformément aux principes de l'intégration, notamment en ouvrant les silos et en améliorant la coordination horizontale et la coordination intersectorielle. À la suite de ces entretiens, les entités ont cherché à faire usage d'outils, tels que les plans stratégiques, comme instruments fondamentaux de la conduite du changement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les efforts pour rassembler les outils et ressources existants, comme les fonctions d'évaluation et les mécanismes de coordination interinstitutionnels, ont été accélérés afin d'examiner les activités et la programmation qui ont une incidence sur le soutien au niveau des pays, notamment dans l'optique des enseignements tirés de l'expérience des objectifs du millénaire pour le développement.

6. Comme le Programme 2030 accorde une importance renouvelée aux problèmes des pays en situation particulière, le système des Nations Unies apporte un soutien intégré à la mise en œuvre de programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays sans littoral en développement et des petits États insulaires en développement dans le contexte des objectifs de développement durable¹.

7. La conduite de l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les activités du système des Nations Unies repose fondamentalement sur les orientations définies par les instances intergouvernementales. Le Programme 2030 stipule que le Forum politique de haut niveau réuni sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social jouera le rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial. Le Forum organisera également, notamment dans les domaines transversaux, des examens thématiques des progrès réalisés en s'appuyant sur les travaux des commissions fonctionnelles et régionales et d'autres organes et forums intergouvernementaux, traduisant ainsi la nature intégrée des objectifs de développement durable et de leurs interdépendances mutuelles. Ces examens mettront à contribution toutes les parties prenantes concernées et s'inscriront, dans la mesure du possible, dans le cycle d'activité du Forum politique de haut niveau qu'ils contribueront à informer.

II. Comptes rendus des activités et des principales réalisations des entités du système des Nations Unies

8. Outre les objectifs de développement durable, l'année 2015 a été marquée par une série d'accords planétaires de grande portée, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'ensemble de ces accords introduit des processus de changement transformationnels qui vont étayer l'exécution de l'ensemble du Programme 2030. Les institutions internationales du développement doivent orienter leurs activités à tous les niveaux vers l'appui à sa mise en œuvre.

¹ Ceux-ci comprennent le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

9. Depuis que le Programme 2030 est devenu opérationnel, les nombreuses mesures préparatoires prises par le système des Nations Unies pour aligner son appui au nouveau programme de développement à tous les niveaux portent à présent leurs fruits.

10. Au cours des 12 derniers mois, le système des Nations Unies, dans le contexte du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et de ses organes subsidiaires, a consacré ses efforts à renforcer la cohérence et la coordination des efforts du système pour opérer la transition vers le Programme 2030.

11. Le Comité de haut niveau sur les programmes développe dans l'ensemble du système plusieurs initiatives, dont il supervise le lancement, dans des domaines d'activité pour lesquels l'intégration des trois dimensions du développement durable est particulièrement pertinente.

12. Par exemple le Comité tient des consultations au sujet d'un cadre d'action commun pour soutenir les efforts des États Membres pour réduire les inégalités, à titre de facteur fondamental de réalisation des objectifs de développement durable. Les entités sont convaincues que la lutte contre les inégalités et la discrimination doit jouer un rôle de premier plan dans l'engagement de ne laisser personne de côté et de faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans la dignité et l'égalité et dans un environnement sain.

13. Le Comité a aussi renforcé ses efforts pour coordonner et susciter une réaction intégrée au changement climatique dans le système des Nations Unies. Une publication commune, intitulée « How the United Nations system supports ambitious action on climate change », a été diffusée à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de montrer comment les diverses entités du système des Nations Unies œuvrent de concert pour soutenir l'action climatique, par exemple par des initiatives comme le Cadre mondial pour les services climatologiques² ou le Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques, et pour situer ces activités dans le contexte plus large du développement durable. Le Comité a également élaboré des principes communs pour guider la fourniture aux États Membres par les entités du système des Nations Unies d'un appui coordonné et intégré sur le changement climatique, qui doivent être évalués par le CCS.

14. Le Comité a aussi convenu d'une version révisée du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, intitulé « Towards a risk-informed and integrated approach to sustainable development ». Sous la direction du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Plan d'action révisé, une fois avalisé par le CCS, renforcera la cohérence et le renforcement mutuel des efforts d'édification de la résilience du système des Nations Unies à l'appui d'une approche intégrée et informée des risques de la mise en œuvre du Programme 2030, conformément aux travaux récents du Bureau sur la promotion d'approches cohérentes et intégrées de mise en œuvre

² Le Cadre mondial pour les services climatologiques est une initiative multipartite qui vise à mettre les sociétés en capacité de mieux gérer les risques et les possibilités que présentent la variabilité et le changement climatiques, en particulier celles qui sont le plus vulnérables à ces risques. On trouvera davantage d'informations sur le site <http://www.gfcs-climate.org/>.

du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 et du Programme 2030.

15. Le Groupe des Nations Unies pour le développement prépare des outils, des directives et des méthodologies pour assister les équipes de pays des Nations Unies dans leur travail d'appui aux efforts des États Membres pour appliquer le Programme 2030 au niveau des pays. À cet égard, les moyens d'appui sont mobilisés dans le cadre de l'approche commune de la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques. Il travaille également à un nouvel ensemble de directives destinées au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui visent à aligner les interventions programmatiques des équipes de pays des Nations Unies avec les besoins du Programme 2030 afin que les plans-cadres d'aide au développement soutiennent effectivement la réalisation des objectifs d'aide au développement au niveau national et fournissent un cadre pour un appui cohérent intégrant les aspects humanitaires, des droits de l'homme, de consolidation de la paix et de développement des programmes des Nations Unies.

16. Étant donné la nature intégrée du Programme 2030, il importe d'encourager une coopération accrue entre la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le reste du système des Nations Unies, dans le respect des missions propres à chaque organisation. Outre les activités menées sous l'égide du CCS, diverses entités du système des Nations Unies ont pris des mesures pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 dans le cadre de leurs mandats respectifs.

17. Dans les trois rapports précédents du Secrétaire général, le cadre pour la promotion de la durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies était identifié comme un moyen supplémentaire d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans les travaux du système des Nations Unies. Le cadre offre une structure de base pour intégrer les mesures destinées à garantir la durabilité environnementale et sociale à trois niveaux : a) stratégies et politiques internes; b) activités opérationnelles, au moyen de programmes et de projets; et c) décisions administratives, comme celles concernant la gestion des installations. Le cadre a été approuvé en septembre 2012 par le Groupe de la gestion de l'environnement, l'organe des Nations Unies chargé de la coordination interinstitutions sur les questions relatives à l'environnement.

18. Pendant toute l'année 2015, les activités visant à promouvoir la mise en œuvre du cadre se sont poursuivies avec des projets pilotes exécutés par des entités volontaires du système des Nations Unies. Ces projets avaient pour objectif de communiquer les enseignements tirés de l'expérience, mieux comprendre les implications pratiques du cadre et améliorer le cadre et le guide y afférent publié en 2014 et destiné à servir d'outil diagnostique aux entités qui étaient sur le point d'entreprendre ou d'intensifier l'intégration de leurs mesures de durabilité dans leurs opérations, l'élaboration de leurs politiques et leurs activités programmatiques.

19. Plusieurs entités dotées de mandats divers (le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont participé volontairement au processus des projets pilotes pour tester l'utilité du

guide du cadre et déterminer dans quelle mesure l'ensemble minimum d'éléments constitutifs essentiels défini dans le cadre est compris et pris en considération en pratique. Le Programme des Nations Unies pour le développement faisait partie de l'équipe d'appui aux projets pilotes chargée de faire connaître les expériences acquises et les enseignements qui en avaient été tirés. Le processus pilote s'est achevé en décembre 2015, avec pour résultats des approches conçues individuellement qui permettront d'améliorer encore les mesures de durabilité au sein des organisations et un rapport de synthèse résumant les résultats obtenus et les enseignements apportés par l'exercice pilote.

20. Le processus a montré la nécessité pour les entités du système des Nations Unies d'accélérer leurs efforts dans le domaine de la durabilité environnementale et sociale afin de pouvoir soutenir les États Membres dans leur mise en œuvre du développement durable.

21. Des initiatives concernant la gestion des installations et des opérations sont également en place sous la supervision du Groupe de la gestion de l'environnement, et il a aussi été reconnu que la cohérence des politiques concernant l'application des normes et sauvegardes environnementales et sociales au niveau des pays demande à être encore renforcée.

22. En résumé, l'exercice pilote a révélé que les entités du système des Nations Unies sont très désireuses d'apprendre des expériences acquises dans l'ensemble du système qui renforcent la cohérence des politiques, l'harmonisation et le partage des connaissances, tout en reconnaissant que les entités ont besoin d'approches individualisées de mise en œuvre du cadre.

23. À l'avenir, le renforcement et l'amélioration du cadre resteront la base d'une approche commune de la durabilité environnementale et sociale, notamment des implications du Programme 2030, sur la base des enseignements tirés de l'expérience.

III. L'eau comme pivot central de l'intégration : l'étude de cas ONU-Eau

24. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe) reconnaissait que l'eau est au cœur du développement durable. Trois ans plus tard, en septembre 2015, ce sentiment était reflété dans l'objectif de développement durable 6 du Programme 2030, l'objectif d'un accès universel à l'eau et à l'assainissement. La reconnaissance de la prééminence des questions relatives à l'eau dans le Programme 2030 est significative. Le rôle de l'eau dans les objectifs du millénaire pour le développement se limitait à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Le Programme 2030 reconnaît à présent le rôle global et interconnecté de l'eau, et montre les relations de l'eau et de l'assainissement avec d'autres domaines comme la santé, la nourriture, l'énergie, l'élimination de la pauvreté, la productivité économique et l'accès à l'éducation.

25. L'eau et l'assainissement sont des facteurs contributifs clefs du développement durable, dont les interdépendances avec d'autres objectifs sont manifestes. Simultanément, l'absence d'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement représente également un facteur limitant déterminant pour la mise en œuvre d'autres

objectifs. Par exemple, la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire (objectifs 2 et 7 du développement durable), dépendent directement de la disponibilité de ressources en eau douce. L'augmentation de la production de nourriture et d'énergie contribue directement à l'accroissement du volume des eaux usées, ce qui contribue à la pollution de l'eau douce, qui elle-même a des impacts potentiellement défavorables sur les écosystèmes (en compromettant la réalisation, par exemple, des objectifs 3, 12 et 14).

26. Afin de mieux comprendre les interrelations alimentation-eau-énergie-écosystèmes et les autres interdépendances de l'eau et de l'assainissement avec l'ensemble du Programme 2030, comme celles existant entre l'eau, la santé, la pauvreté et les inégalités, ainsi que les possibilités d'arbitrages et de synergies en conjonction avec les autres objectifs, le système des Nations Unies s'efforce depuis l'année dernière d'améliorer son interprétation de ces interrelations et de la mettre en pratique. Bien que certaines entités aient adopté une compréhension conceptuelle robuste de ces interrelations, au niveau communautaire l'exécution s'est révélée plus délicate. ONU-Eau prépare un nouveau mémoire analytique, dont la publication est prévue pour 2016, qui est destiné à être directement utilisable par les pays dans la mise en application du Programme 2030³.

27. ONU-Eau, le mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies pour toutes les questions relatives à l'eau douce, notamment l'assainissement, a pour membres 31 organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies et pour partenaires 39 organisations internationales, appartenant principalement au secteur privé et à la société civile.

28. En s'appuyant sur les missions combinées de plusieurs organisations, la plateforme qu'est ONU-Eau permet de prendre en compte la nature ubiquitaire du rôle de l'eau et d'œuvrer simultanément à maximiser la coordination de l'action et la cohérence de l'ensemble du système afin d'aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et les autres objectifs et engagements internationaux relatifs à l'eau.

29. Une nouvelle initiative mondiale interinstitutions, GEMI, s'appuyant sur l'appui technique et théorique fourni par ONU-Eau pour l'élaboration des objectifs de développement durable et de leurs indicateurs, a récemment été formée sous l'égide d'ONU-Eau. L'initiative fédère toute une série de mécanismes mondiaux de surveillance pour former un cadre mondial cohérent de surveillance et d'information sur l'eau et l'assainissement dans le Programme 2030⁴. Une étude de cas des interrelations eau-énergie-alimentation est présentée dans l'encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1

Les interrelations eau-énergie-alimentation

L'approche des interrelations eau-énergie-alimentation est préconisée et utilisée par de nombreuses entités du système des Nations Unies pour gérer les conflits croissants qui portent sur les ressources naturelles comme la terre, l'eau et l'énergie, afin d'identifier les

³ Voir http://www.unwater.org/fileadmin/user_upload/worldwaterday2015/docs/2_SDG6-Interlinkages%201and2.pdf.

⁴ Voir <http://www.unwater.org/sdgs/en>.

arbitrages et de s'appuyer sur les synergies entre différents utilisateurs de ressources.

Dans la région arabe, cette approche est mise en œuvre par l'examen des facteurs de stress, des contraintes et des interdépendances fortes qui caractérisent les relations entre ces trois secteurs dans le contexte régional. La démarche est officiellement appuyée par une initiative intergouvernementale régionale sur les interrelations entre eau, énergie et sécurité alimentaire, qui a été adoptée sous les auspices de la Ligue des États arabes et est soutenue par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et d'autres partenaires.

L'avantage d'appliquer un cadre analytique pour comprendre ces relations complexes est qu'il peut être appliqué à diverses échelles d'analyse et permet de prendre en compte la variabilité des dotations en ressources naturelles et la diversité des structures de production et de consommation qui existent dans les États arabes. Cela peut faciliter l'examen des relations bilatérales, trilatérales et itératives qui caractérisent la complexité des difficultés qui paralysent la sécurité énergétique, alimentaire ainsi que de l'approvisionnement en eau dans la région arabe, comme la gestion commune des ressources hydriques, la prise des décisions relatives au bouquet énergétique et à l'efficacité énergétique dans les pays arabes et les initiatives nationales qui visent à parvenir à la sécurité alimentaire dans le contexte de la pénurie d'eau, de la dégradation des terres et des objectifs de développement.

Avec cette prise en compte des interrelations, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture encourage une vision plus vaste des liens eau-alimentation-environnement qui dépasse les seules ressources en eau pour englober les problèmes d'intégration de la production alimentaire, du développement social et économique et de l'environnement avec tous les types d'eau : eau douce, eaux saumâtres et eau de mer. Cela est dû à la pertinence des objectifs de développement durable et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique qui concernent les domaines de l'eau de mer et des eaux saumâtres et à l'importance des pêcheries et de l'aquaculture pour la production alimentaire dans ces eaux, ainsi que des ressources en eau douce intérieures.

L'approche des interactions complexes a été appliquée dans le bassin du fleuve Rouge au Viet Nam, où l'eau est rare et où la concurrence entre les secteurs de l'énergie et de l'agriculture s'intensifie. Cette approche a été utilisée dans des pays comme la Chine, l'Inde et le Pakistan pour tenter de résoudre des problèmes causés par le pompage des eaux souterraines, ce qui a permis de comprendre les conséquences de ce pompage sur les systèmes hydrique, énergétique et alimentaire et d'élargir le champ des interventions possibles.

IV. Élaboration d'un programme intégré pour des villes et des établissements humains durables : configurer des villes intelligentes et durables

30. Des indicateurs de résultats applicables aux villes intelligentes et durables ont été développés conjointement par la Commission économique pour l'Europe, l'Agence de l'environnement d'Autriche et l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans le cadre d'une approche multiparticipative. Le projet de « Villes intelligentes unies » va développer des normes intelligentes et préparer des profils de villes durables. Les indicateurs sont les premiers de ce type capables d'évaluer les villes du point de vue de leur sophistication et de leur durabilité, tout en facilitant une planification urbaine intégrée. Leur liste (indicateurs de base et additionnels) comprend 72 indicateurs regroupés par domaines : économie, environnement, et société et culture. Les indicateurs serviront d'instruments pour évaluer les villes et les aider à déterminer des priorités de développement durable, concevoir et exécuter des actions concrètes et dialoguer avec de multiples parties prenantes. Ils contribueront aussi au suivi de la mise en œuvre d'objectifs de développement durable relatifs aux villes. On s'attend que les indicateurs de base seront approuvés par le Groupe d'étude 5 de l'UIT, sur l'environnement, lors de sa réunion en octobre 2016.

31. L'UIT pilote les principaux indicateurs de base à Doubaï (Émirats arabes unis) et à Singapour pour évaluer l'efficacité et la durabilité des opérations urbaines des deux villes. Ces projets pilotes, d'une durée de deux ans, aideront à évaluer la faisabilité des indicateurs et contribueront à leur normalisation internationale.

V. L'interaction développement/aide humanitaire

32. Le Programme 2030 exige de réunir les piliers du développement, des droits de l'homme, de l'aide humanitaire, de la paix et de la sécurité en une stratégie prospective globale visant à répondre aux besoins des plus vulnérables. À ce titre, elle catalyse la transition du système des Nations Unies vers de nouvelles approches, holistiques et davantage intégrées, qui mobilisent les ressources de façon cohérente sur tous les piliers du mandat de l'Organisation définis par la Charte des Nations Unies.

33. Le développement durable est impossible sans la paix, et la paix est impossible sans le développement durable. Dans le passé, sur le plan des interrelations développement/aide humanitaire, la réalisation du développement durable a largement été subordonnée à un modèle séquentiel, dans lequel une assistance humanitaire immédiate est suivie d'une transition vers une aide au développement à plus long terme. L'engagement de respecter le principe fondamental de l'inclusion impose à la communauté internationale de dépasser la seule réponse aux besoins immédiats et d'investir en revanche dans des solutions qui permettront, à moyen et à long terme, d'améliorer de manière durable et résiliente les vies et les moyens de subsistance des populations affectées, notamment les populations déplacées et victimes de conflits.

34. L'expérience montre toutefois qu'en réalité les crises humanitaires deviennent de plus en plus longues, récurrentes et complexes. La durée moyenne des déplacements de populations atteint à présent 17 ans, et le retour des réfugiés et des

personnes déplacées est à son plus bas niveau historique. Dans un tel contexte, l'aide humanitaire consiste souvent à fournir année après année des services socioéconomiques de base aux personnes affectées sans qu'on en voit la fin, alors que par nature, l'assistance humanitaire, vitale, est une intervention à court terme. On aboutit ainsi à des activités humanitaires qui durent souvent plus d'une décennie, mais financées par des appels humanitaires annuels, sans vision à long terme pour réduire les besoins ni approches plus durables de la fourniture de services de base et du renforcement de la résilience des institutions nationales, des communautés locales et des personnes affectées. En outre, le système des Nations Unies est souvent entravé par la fragmentation et les effets de silo, d'origine institutionnelle ou dus aux piliers susmentionnés, ce qui reflète le caractère non linéaire des liens entre la paix, l'aide humanitaire et le développement et rendent plus ardu encore l'enjeu du développement multidimensionnel et durable à long terme.

35. En préparation du Sommet mondial sur l'action humanitaire et d'autres événements cruciaux qui doivent se tenir en 2016, de nombreuses entités des Nations Unies ont œuvré de concert pour développer une réflexion innovante à la recherche de solutions communes au problème des déplacements interminables de populations. En décembre 2015, un document de réflexion intitulé « Addressing protracted displacement: a framework for development-humanitarian cooperation » a été élaboré avec l'appui du Center on International Cooperation de l'Université de New York. Il s'appuie sur l'expérience du Programme des Nations Unies pour le développement et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans la mise en œuvre du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés en réaction à la crise en République arabe syrienne. Le cadre comporte une approche nouvelle de la planification stratégique, un recours accru à des solutions locales, un nouveau mode de financement et des modifications des cadres directeur et législatif.

36. Une approche nouvelle de la gestion des risques de crise devrait privilégier des outils et approches systémiques capables d'étoffer la cohérence de la stratégie et des politiques de prévention et de favoriser un financement prévisible, flexible et disponible en temps opportun et une planification pluriannuelle intégrée, ainsi qu'une direction dotée des moyens nécessaires et d'un processus de prise de décisions efficace pour la réalisation de solutions collectives.

37. De même, il est nécessaire de précipiter une évolution fondamentale des stratégies traditionnelles d'assistance aux populations vivant dans des conditions de déplacement prolongé vers un modèle qui intègre une planification stratégique pluriannuelle de l'aide humanitaire et du développement et offre des ressources adéquates à des programmes de moyens de subsistance bien conçus et exécutés qui répondent aux besoins de la population hôte comme à ceux de la population déplacée. Des solutions durables exigeront un accès plus large des populations déplacées à des emplois de qualité, à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi qu'aux systèmes nationaux de protection sociale. Cela exigera de répondre au déplacement par une approche fondée sur la résilience et d'investir dans la mesure du possible dans la résolution des causes profondes du déplacement et de mettre à profit les éventuels effets économiques positifs du déplacement pour les économies locales.

38. Les Nations Unies doivent développer, par une compréhension collective approfondie des causes des chocs et des crises et l'adoption volontariste d'outils et

de démarches qui permettent l'interconnexion des piliers aux niveaux normatif, programmatique, financier et analytique, une analyse coordonnée des risques, une programmation pluriannuelle et une gestion du risque de crise à l'échelle du système. Les praticiens du champ humanitaire doivent de même modifier leur définition du succès, en observant les contributions aux réalisations du Programme 2030 et leurs interrelations à tous les niveaux et en comprenant que la réduction du besoin global d'assistance humanitaire et de la dépendance envers elle au niveau des pays sont aussi importantes que la fourniture d'assistance additionnelle.

39. Des pratiques de gestion harmonisées du pilier du développement et du pilier humanitaire constitueraient aussi des outils clefs pour la poursuite d'une approche intégrée. Les efforts en cours et les mécanismes existants qui permettent dans l'ensemble du système la mobilité entre les fonctions et les piliers ainsi que le brassage fécond des compétences pour amalgamer les spécialisations, les savoir-faire et les possibilités de formation dans le système tout entier représentent les éléments opérationnels constitutifs essentiels pour constituer un personnel mondial au service de la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement durable ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme.

40. Le système des Nations Unies doit mieux conceptualiser une intégration équilibrée des priorités d'édification de l'État et de consolidation de la paix à court, à moyen et à long terme et appuyer des solutions aux difficultés à chacun des trois niveaux. Pour tenir compte des risques de conflit, l'analyse doit inclure des stratégies à court comme à long terme pour répondre aux déficits institutionnels, ce qui suscitera soutien et adhésion aux règlements politiques. Dans la période qui suit immédiatement les conflits et les crises, il est essentiel que les gens sentent que leurs besoins essentiels sont pris en compte et que les services de base sont disponibles. Cela peut exiger un vaste éventail d'activités transversales, de la promotion d'une croissance inclusive à la mise en place de l'accès à l'électricité et à l'eau et d'une distribution équitable de biens. Un traitement précoce de la malnutrition, le rétablissement d'un enseignement primaire et secondaire pleinement fonctionnel et l'offre d'emplois d'urgence sous forme de travaux indépendants ou de petites entreprises viables, avec des dispositions ciblées pour les jeunes, les femmes et les personnes déplacées, ont une capacité prouvée de communiquer non seulement le changement favorable mais aussi la confiance et l'espoir des gens dans un retour rapide à la normalité.

41. Renforcer la capacité des législations nationales et des mesures de politique à protéger les personnes déplacées, réduire la dépendance, accroître l'autonomie et favoriser une meilleure intégration exige de placer fermement les gouvernements nationaux et les communautés locales aux commandes de cet effort. À cet égard, il est crucial que les acteurs du développement durable commencent à intégrer la question du déplacement dans les plans de développement nationaux; ouvrent l'accès aux marchés locaux, aux moyens de subsistance et à la poursuite d'activités économiques productives et imposables; offrent une protection juridique et sociale en portant une attention toute spéciale aux vulnérabilités propres aux femmes et aux enfants; et mettent en place des mécanismes assurant la transparence de l'emploi des fonds et un processus de prise de décisions sans exclusive. Le succès d'un tel modèle repose sur la détermination collective des États Membres de le rendre opérationnel, avec l'appui du système des Nations Unies. Pour le système des Nations Unies et les autres acteurs du développement, il convient d'intégrer systématiquement des solutions axées sur la résilience dans les plans de travail dès

le déclenchement des crises, et d'approcher l'évaluation et la planification en commun, en vue d'atteindre des résultats partagés, étayés par des réponses et des modalités de financement prévisibles et flexibles.

42. En ce qui concerne l'intégration renforcée de l'assistance humanitaire avec des activités de développement durable équilibrées et multidimensionnelles, de nombreuses entités du système des Nations Unies ont une politique active pour traiter les causes profondes des risques et des crises et se concentrent sur la prévention. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture met à profit son expertise technique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire pour renforcer la capacité des gouvernements et de leurs partenaires à répondre aux crises dans la perspective de la transition du relèvement vers le développement durable. Cela fait partie intégrante d'une planification stratégique efficace dans un contexte développement/aide humanitaire et permet de déterminer dès le début d'une intervention d'urgence les ressources qui seront nécessaires pour réussir la transition vers le développement durable.

43. Dans les situations de sortie de conflit, la programmation au niveau régional est vue comme un catalyseur des progrès, au niveau régional comme au niveau national, de la réalisation du développement durable. Cette programmation, qui fait fonds sur les priorités régionales convergentes, consiste à fusionner la planification humanitaire avec les priorités plus générales du développement et des objectifs du développement durable et devrait être à l'avenir à la base de toute programmation régionale dans les situations d'après conflit. L'étude de cas d'une solution plus durable en Ouganda est présentée dans l'encadré 2 ci-après.

Encadré 2

Étude de cas pour une solution plus durable en Ouganda

En Ouganda, le HCR et le PAM ont coopéré avec le Gouvernement pour lancer un projet destiné à améliorer les possibilités des communautés de réfugiés et des communautés hôtes de trouver des moyens de subsistance dans le secteur agricole. L'objectif de ce projet commun est d'améliorer la résilience au moyen d'investissements ciblés dans la chaîne de valeurs qui améliorent la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages et de la communauté, permettent l'accès aux marchés, accroissent les revenus et améliorent l'accès aux services essentiels. Les politiques progressives et accommodantes du Gouvernement de l'Ouganda, notamment l'allocation de terres agricoles, l'autorisation de travailler, la liberté de mouvement et l'accès aux services de base, offrent aux populations réfugiées des possibilités cruciales d'améliorer significativement leur bien-être socioéconomique.

Dotés de terres fournies par l'État, les réfugiés en Ouganda sont à présent soutenus par une formation à la manipulation et au stockage des récoltes. Les activités non agricoles sont centrées sur le gain de revenus et l'acquisition de compétences dans des domaines économiquement viables, comme le commerce et les transports. En exécutant ces activités, le HCR et le PAM travaillent de façon intégrée dans le cadre d'une approche inclusive des communautés qui accueillent des réfugiés dans tout le pays. De concert avec le Gouvernement de l'Ouganda, le HCR et le PAM contribuent à faciliter le développement de l'autonomie, de la

résilience et d'une croissance socioéconomique et en capital durable et inclusive dans les communautés. Des relations intercommunautaires améliorées et une protection de l'environnement plus favorable représentent un autre ensemble de grands résultats positifs pour les communautés fragiles qui accueillent des réfugiés. À terme, ces investissements stratégiques, adéquats et soutenus dans les secteurs socioéconomique et environnemental devraient aboutir à une réduction des besoins et du soutien humanitaires.

VI. Traduire les orientations normatives en stratégies nationales

44. De nombreux pays ont déjà entrepris des efforts, organisé des consultations et pris des mesures pour aligner leurs stratégies de développement nationales avec le Programme 2030. L'attente générale est que les Nations Unies vont ajuster leurs prescriptions de politique et leur assistance technique pour aider les pays à orienter leurs efforts de développement national vers les objectifs de développement durable.

45. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a adopté une approche commune pour fournir aux pays un appui de mise en œuvre efficace et cohérent, à savoir la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques, qui accorde une attention particulière aux éléments transversaux des partenariats, des données et de la responsabilité. La stratégie consiste en efforts pour aider les États Membres à transcrire le programme mondial en politiques, programmes et budget aux niveaux national et infranational; à identifier les synergies et les arbitrages possibles entre les objectifs pour identifier et résoudre les principaux goulets d'étranglement qui s'opposent à l'accélération des progrès de la réalisation de multiples objectifs de développement durable; et à faciliter l'accès au soutien consultatif en élaboration des politiques du système des Nations Unies pour le développement. L'approche est intégrée au plan-cadre des Nations Unies pour le développement, qui sert de cadre stratégique commun aux équipes de pays des Nations Unies pour la programmation en commun. La stratégie comporte aussi des initiatives pour faire connaître les objectifs de développement durable, aider les pays à analyser eux-mêmes leurs politiques et renforcer leur capacité à évaluer les progrès. Les États Membres seront tenus informés des progrès de la mise en œuvre de ces initiatives par les rapports futurs et au moyen de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement.

46. Une enquête menée par le Département des affaires économiques et sociales dans les pays de programme aux fins de l'examen quadriennal complet des politiques a révélé que les Nations Unies allaient devoir mobiliser davantage de ressources pour mettre en œuvre le nouveau programme. À cet égard, la capacité du système des Nations Unies pourrait bien exercer une incidence significative sur la trajectoire future du Programme 2030 au niveau des pays. La majorité des États sondés attendaient des Nations Unies qu'elles jouent un rôle capital pour défendre et soutenir la mise en œuvre du Programme 2030.

47. Les pays de programme ont répondu que les priorités les plus importantes pour l'assistance des Nations Unies se situaient dans les domaines de l'environnement et

des ressources naturelles (52 %); des politiques de développement durable (47 %); de l'agriculture et du développement des zones rurales (44 %); de la croissance économique et de l'emploi (43 %) et de la santé (40 %). Les résultats de l'enquête suggéraient donc qu'il fallait déployer des efforts accrus pour soutenir les pays de programme dans les politiques de développement durable.

48. L'enquête a également montré que les pays de programme continuent de privilégier l'appui et la coopération technique des Nations Unies dans les domaines liés au renforcement des capacités des institutions locales et nationales, pour la collecte et l'analyse de données statistiques et pour la planification et l'exécution en commun de programmes par l'intermédiaire de partenariats multipartites. Les données communiquées par les équipes de pays des Nations Unies montrent que, en 2015, 76 % des équipes de pays appuyaient le développement de plans nationaux, en s'attachant principalement au suivi des objectifs de développement durable, à l'identification des groupes vulnérables et à l'analyse de l'état d'avancement au plan national des objectifs, traités et critères acceptés internationalement. Les équipes de pays appuient en outre les capacités statistiques nationales dans presque tous les pays (95 %), très souvent sous forme d'initiative interinstitutionnelle (62 %) et en privilégiant le développement des capacités (95 %). Les équipes de pays appliquent diverses approches collaboratives à l'appui des priorités gouvernementales; plus de 300 programmes conjoints portent sur l'ensemble des objectifs de développement durable et plus de 200 partenariats avec les parlements, la société civile, les administrations locales et le secteur privé ont été établis en 2015 par 132 équipes de pays.

49. La génération actuelle de plans-cadres des Nations Unies pour le développement lancés dans la période 2014-2015 a besoin d'un cadrage et d'une compréhension plus robustes de la capacité des Nations Unies à réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable au niveau national. Pour répondre à ces préoccupations, le Groupe des Nations Unies pour le développement élabore actuellement un nouvel ensemble de lignes directrices pour les plans d'aide au développement qui visent à assurer un appui cohérent et intégré pour la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des pays par le système des Nations Unies pour le développement.

50. Globalement, il sera crucial d'appliquer les recommandations de l'examen quadriennal des politiques, car une meilleure coordination permettra d'amalgamer davantage les spécialisations, les données, les savoir-faire, les capacités opérationnelles et les ressources de diverses organisations et de mobiliser des entités actives dans le développement durable, la consolidation de la paix et les affaires humanitaires. Par ailleurs, intégrer les trois dimensions du développement durable exige davantage que la simple coordination et suppose une approche vraiment intégrée de l'appui aux politiques et au développement des capacités. Chaque organisation doit être pleinement consciente des interrelations qui existent entre ses activités et les tendances et activités des domaines connexes. Les États Membres doivent continuer de conduire et de guider les efforts de coordination et d'intégration par l'intermédiaire de l'examen quadriennal des politiques et entreprendre des réflexions étendues et sans exclusive au moyen des dialogues et des commissions fonctionnelles du Conseil économique et social.

51. De nombreuses entités ont commencé à mettre à jour leurs documents d'orientation en anticipation du Programme 2030 afin d'être prêtes à ajuster en

conséquence leurs plans stratégiques et leurs cadres de résultats. D'autres ont entrepris d'adapter leurs stratégies, souvent en consultation avec leurs organes directeurs respectifs. Certaines entités changent leur discours pour l'aligner avec les nouveaux programmes et objectifs, en améliorant la qualité et la cohérence des communications et en utilisant des cadres communs pour la planification, la détermination des résultats attendus et la communication aux niveaux mondial, régional, national et infranational.

52. L'ensemble du système des Nations Unies a besoin d'une vision commune de la réponse aux crises au niveau des pays, fondée sur des cadres de planification humanitaire et de développement cohérents, notamment les plans d'aide humanitaire et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et tenant compte des droits de l'homme et des prescriptions du droit humanitaire international, conformément à l'initiative « Les droits avant tout » soutenue par le Secrétaire général.

53. Les mesures décrites ci-dessus informeront le contenu stratégique de la prochaine génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des programmes « Unis dans l'action » et du dialogue général des Nations Unies à tous les niveaux. À cet égard, le système des Nations Unies pourrait établir une fonction globale d'analyse du risque et de détermination des priorités et appuyer un processus général de planification dans le pays même et de révision du plan-cadre d'aide au développement pour en faire un outil adaptable utilisable pour la prévention et la réaction aux crises, qu'elles soient en cours ou récurrentes. Les mesures prises pour rendre opérationnelle l'initiative « Les droits avant tout » du Secrétaire général, pour coopérer avec les acteurs du développement extérieurs au système des Nations Unies et pour renforcer les capacités nationales de réaliser les objectifs de développement durable en appuyant une programmation innovante favorable à l'autonomie représenteraient une avancée considérable pour l'intégration, en faisant en sorte que les plans d'aide humanitaire contribuent aux résultats des plans-cadres d'aide au développement, lesquels sont à la base de la mise en œuvre du Programme 2030 dans tous les pays.

VII. Faciliter l'organisation des responsabilités dans le système des Nations Unies

54. Les États Membres façonnent actuellement un cadre de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre du Programme 2030. Le système des Nations Unies et les autres acteurs du développement sont responsables de la manière dont ils mettent en œuvre le Programme 2030. Un assortiment d'organes intergouvernementaux, notamment des organes des Nations Unies, vont participer au suivi et à l'évaluation; le Forum politique de haut niveau sur le développement durable jouera le rôle central en supervisant un réseau de processus de suivi et d'évaluation au niveau mondial.

55. L'Assemblée générale, appuyée par le Conseil économique et social, est la principale plateforme d'évaluation de la mise en œuvre du Programme 2030 par le système des Nations Unies. À l'avenir, les examens quadriennaux complets des activités opérationnelles de développement ne devront pas seulement examiner le fonctionnement global du système, mais aussi évaluer ses résultats du point de vue de l'aide apportée aux États Membres pour mettre en œuvre le développement

durable d'une manière holistique qui intègre effectivement ses trois dimensions. Il s'agit là d'un enjeu majeur qui exige de nouvelles façons de travailler et de préserver les divers éléments et l'équilibre global du Programme 2030. Le Conseil économique et social appuiera l'Assemblée générale à cette fin par l'intermédiaire de son évaluation annuelle des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des politiques. Dans le même ordre d'idées, le présent rapport pourrait servir de base à ces évaluations futures, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des politiques.

56. Le récent rapport du Secrétaire général sur les « Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial » (A/70/684) présente dans leurs grandes lignes les principaux éléments constitutifs de l'architecture de suivi qui sont déjà en place. Cette architecture sera centrée sur le Forum politique de haut niveau, ce qui facilitera l'échange d'expériences, qu'il s'agisse des succès obtenus, des difficultés rencontrées ou des enseignements à retenir, et fournira une direction politique, des orientations et des recommandations en matière de suivi. Il encouragera la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle de l'ensemble du système.

57. Un inventaire dressé par l'équipe d'appui technique du système des Nations Unies a montré que de nombreux organes et forums intergouvernementaux examinent les progrès accomplis et les politiques menées dans des domaines spécifiques couverts par les objectifs de développement durable. Outre les commissions fonctionnelles et régionales et leurs organes subsidiaires, ainsi que les organes subsidiaires du Conseil économique et social, il s'agit d'organes intergouvernementaux soutenus par les institutions spécialisées et d'autres organisations du système des Nations Unies (voir A/70/684, par. 45 à 55).

58. Le Programme 2030 peut imprimer un nouvel élan à ce réseau d'organes et de forums intergouvernementaux en leur offrant l'occasion de mettre en relief leurs travaux devant le Forum politique de haut niveau, sans créer d'obligation officielle de faire rapport au forum ni modifier leur mandat ou leur structure de gouvernance. Tous les organes intergouvernementaux seront invités à contribuer au Forum politique de haut niveau.

59. Les commissions fonctionnelles et régionales, les organes et comités d'experts du système du Conseil économique et social contribueront aux orientations techniques et normatives en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces contributions s'effectueront d'une manière plus harmonisée et coordonnée; chaque organe contribuera aux fonctions d'examen mondial du forum politique de haut niveau et alignera ses travaux avec le thème du programme de travail annuel du Conseil (voir résolution 68/1 de l'Assemblée générale) dans le cadre de son mandat propre. Le système du Conseil sera requis d'améliorer sa coordination et sa cohérence horizontales dans l'examen de tous les objectifs de développement durable et soumettra les résultats de ses travaux au Forum politique de haut niveau.

60. Le Programme 2030 donne pour mission aux organes directeurs des organisations du système des Nations Unies concernés de prendre des mesures pour établir un bilan de l'appui apporté à la mise en œuvre par le système des Nations Unies et de rendre compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés. Il importe que cette mission fasse l'objet d'un suivi dans les divers conseils d'administration et organes directeurs.

VIII. Conclusion et recommandations

61. Les travaux entrepris jusqu'ici par le système des Nations Unies font ressortir qu'il reste des silos à ouvrir et qu'il est nécessaire de rechercher de nouvelles approches collaboratives de l'intégration, inspirées et guidées par le Programme 2030 et soutenues par des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies efficaces et capables qui pourront collectivement obtenir des résultats. Tous les acteurs vont devoir développer une nouvelle attitude en vue de la poursuite collective des résultats, une attitude qui tienne compte de l'importance de processus inclusifs et informés des risques pour définir les arbitrages que requiert une approche holistique de l'intégration des trois dimensions du développement durable au sein de l'ensemble du système des Nations Unies.

62. Avec l'adoption du Programme 2030, le système des Nations Unies doit être prêt à assister les États Membres dans la mise en œuvre, en développant efficacement des approches intégrées. Il serait bon que :

a) Les organisations du système des Nations Unies et leurs organes directeurs continuent de privilégier l'utilisation de leurs plans stratégiques à titre de cadre efficace pour aligner leurs activités avec le Programme 2030 et intégrer les objectifs de développement durable dans leurs travaux respectifs, ainsi que pour améliorer l'organisation des responsabilités;

b) Le système des Nations Unies soutienne des approches plus holistiques de la prévention des conflits qui édifient la résilience grâce au renforcement des capacités nationales, permettant ainsi une réponse de développement durable aux crises et aux conflits. Les organisations devraient apporter un appui plus efficace, fondé sur une évaluation des risques, dans les situations de sortie de conflit et de sortie de crise, informée par les causes profondes, les facteurs structurels et les déclencheurs de conflit qui ont leurs origines dans des facteurs économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que par un profil des vulnérabilités des segments désagrégés de la population, mettant en lumière leur capacité à se relever et à faire face;

c) Le système des Nations Unies s'engage à faire avancer un modèle de leadership transformationnel au sein des Nations Unies et en soutienne le développement, en donnant aux cadres de terrain accès aux savoirs mondiaux et à la formation au leadership, en s'inspirant des innovations dans ce domaine, en améliorant la manière d'aborder les difficultés multidimensionnelles et en offrant des possibilités à la prochaine génération de chefs d'équipe des Nations Unies;

d) Le système des Nations Unies mette en œuvre le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, intitulé « Towards a risk-informed and integrated approach to sustainable development » à titre de contribution des Nations Unies à une approche intégrée et informée des risques à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

e) Les États Membres invitent le Secrétaire général à rendre compte des progrès accomplis vers l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les activités du système des Nations Unies à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et au forum politique de haut niveau sur le développement durable.